Les cerises du Vallon de Gueuroz : suite

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 15

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-178825

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ne lei avâi pas 'na butze dé déreindzemeint pè lo pâilo. Lé contre-veints n'avan pas budzi, mà lo craizu s'étâi détieint et foumavé onco su lo fornet.

Et pè l'ottô, pas mé dé revegneints que dein ma catzetta, et ne lei troviran rein ; rein que lo tzat que s'ein baillîvé après lo bûro, su lo ratéli et que bresa on n'écoualla ein chautein que bas.

Oreindrâi noutré côs que l'avan fé la farça furan-te cognus, furan-te punis, n'ein sê pas on mot. L'étai portant'na farça dau diabllio, et qu'arâi prau mereta oquié. Dein ti lé cas mé mouso que lé névaux et lé gnîcés ein uran prau por onna veilla, et que ne refiran pas dei brecîs à l'einterrâ.

Vaiquie portant cein que s'ein-te ! Po mé su d'avi que faut travailli cein que faut, mâ pas mê, pouisque lé frecotares rupan tot et que cein que rêsté lo tzat lo medzé.

L. Favrat.

Jacob-Louis-Gabriel Reymond,

ou l'insurrection des *Bourla-papay*.

VI.

Le tribunal spécial, institué par le commissaire Lanther, lança immédiatement des mandats de citation contre les principaux chefs de l'insurrection. Reymond, Marcel et leurs principaux complices ne parurent point ; ils avaient pris la fuite et s'étaient réfugiés à Thonon. Indépendamment des paysans pris les armes à la main à Yverdon, dans l'émeute qui y avait eu lieu, une multitude d'autres individus cités ou arrêtés furent transférés à Lausanne. Les prisons de la ville ne pouvant recevoir tous ces prévenus, un grand nombre d'entre eux furent enfermés au Château, dans le grenier de la dîme. Un mois après son installation, le tribunal rendit un arrêté par lequel il rangeait en trois classes les individus qui avaient pris part à l'insurrection. Les individus les moins compromis, appartenant à la seconde et à la troisième classe, furent autorisés à rentrer chez eux, sous l'engagement de comparaître devant le tribunal chaque fois qu'ils en seraient requis. Enfin, sous l'influence de diverses circonstances, le sénat helvétique se décida, le 17 août, à prononcer une amnistie générale mitigeant toutes les sentences rendues par le tribunal.

La peine de mort, qui avait été prononcée contre Reymond et Marcel, fut commuée en un banissement perpétuel. D'autres sentences de mort furent commuées en un bannissement de dix ans. Les condamnés à la peine des fers furent privés de leurs droits de citoyens actifs, etc., etc.

Peu de temps après, une nouvelle amnistie annula, sans restriction, toutes les dispositions de la précédente et libéra complétement tous les individus compromis dans l'insurrection.

Nous croyons devoir, en terminant, donner quelques détails biographiques sur l'homme qui joua le plus grand rôle dans les événements que nous avons racontés.

Jacob-Louis-Gabriel Reymond, des Grands-Bayards, comté de Neuchâtel, était né à Lausanne où il travailla plusieurs années comme ouvrier imprimeur. « Esprit ardent, doué d'une certaine culture, enthousiasmé par la liberté naissante, il avait un grand ascendant sur les hommes de son parti et devint, au sein du mouvement qui agitait les esprits, l'un des chefs les plus populaires. Violent et ne respectant rien, il se sentait à l'aise pour faire tomber le poids de ses invectives sur l'aristocratie déchue. »

Comme nous l'avons déjà dit, Reymond fut un des bouillants patriotes qui fondèrent la société des *Amis de la liberté*, où il se fit remarquer par sa parole hardie et entraînante, saisissant au vol toutes les occasions d'éveiller les passions populaires. — Lorsque le bulletin des séances de la société des *Amis de la liberté* cessa de paraître, Reymond créa un journal appelé le *Régénérateur*, par l'organe duquel il sema dans le peuple les doctrines révolutionnaires qu'il essaya de réaliser dans l'insurrection de 1802. Ce journal publia entr'autres une violente adresse aux autorités helvétiques, qui amena la suppression du *Régénérateur*, l'arrestation de Reymond, et sa suspension, pendant trois mois, de ses fonctions de juge de district. Bientôt mis en liberté grâce aux murmures et aux menaces que son arrestation avait soulevés parmi ses nombreux partisans, Reymond travailla sans relâche à l'objet de ses plus ardentes préoccupations, l'abolition des droits féodaux.

Reymond, rentré dans le pays, ensuite du décret d'amnistie annulant tous les jugements rendus contre les compromis dans l'insurrection des *Bourla-papay*, commandait, quelques mois plus tard, les milices aux ordres du gouvernement helvétique, qui occupaient la ville d'Orbe, ensuite des troubles survenus à l'occasion de la constitution unitaire qu'on voulait imposer à la Suisse et qui souleva dans plusieurs cantons une vive opposition. La ville d'Orbe, où l'ancien ordre de choses avait encore de nombreux partisans, menaçait de devenir un foyer de rébellion. Le colonel Pillichody, à la tête de quelques centaines de paysans, conçut le projet de marcher sur Orbe pour en chasser les troupes helvétiques. Cette attaque mal calculée échoua et Pillichody fut arrêté. Il en résulta cependant une échauffourée assez vive dans laquelle il y eut de part et d'autre du sang répandu. Reymond, grièvement blessé au genou et ne pouvant plus servir, fut pensionné par le gouvernement jusqu'au moment où, victime de son exaltation politique, il devint fou. Placé dans l'hospice cantonal des aliénés, il y mourut en novembre 1821.

(*Fin*). L. M.

Les cerises du Vallon de Gueuroz[1].

VIII

Ce jour-là, Marc-Antoine se surpassa. Il épuisa son répertoire ; tous ses proverbes trouvèrent à se placer dans ses récits, et puis, comme il avait le vin bon, il eut regret aux mots piquants qu'il avait lancés à Joseph, et il trinqua avec lui en toute amitié. « Bah ! disait-il, je veux boire un coup à la santé de notre maître nageur ! Il chasse de race, et, s'il ne se noie pas à la prochaine

(1) Extrait de : *Les Alpes suisses*, par Eug. Rambert, 1 vol. in-12 ; prix : 3 fr. 50 cent., chez J. Cherbuliez, libraire à Genève.

flottée, ce qui lui pend au nez, car apprendre à nager, c'est apprendre à se noyer — tous nos anciens seront d'accord là-dessus — ce sera un jour un brave comme son père. » Ce fut tout un petit discours débité d'abondance et relevé par l'énergie pittoresque du patois du pays, la seule langue que connût Marc-Antoine. On applaudit beaucoup, et toute la compagnie, où Joseph comptait plusieurs amis, but de plus belle pour fêter la paix rétablie entre le patriarche et le Benjamin des flotteurs du Trient.

Cependant les barils finirent par se vider, et l'on se mit en devoir de descendre. Il n'y avait plus que quelques troncs qui dansaient encore dans les tournants, sans en trouver l'issue, et on les harponnait au passage. L'*Ancien* marcha d'abord d'un pas presque assuré; puis, soit qu'il eût par trop dépassé la mesure, soit que depuis un an, l'âge se faisant sentir, il fût devenu plus faible, soit qu'il n'eût fait qu'un faux pas ordinaire, comme il peut arriver à chacun, on le vit tout-à-coup chanceler, perdre l'équilibre, et tomber dans un de ces terribles entonnoirs, où il disparut aussitôt. L'eau était si trouble qu'à une main de profondeur, même à moins, il devenait impossible de rien voir. Les premiers efforts que l'on fit, en sondant avec les grespils, ne donnèrent aucun résultat. Cependant, les secondes, les minutes s'écoulaient, et il fallait un secours immédiat et plus efficace. On avait une corde : rien de plus facile que de plonger en se la nouant sous les bras, pendant que deux camarades la tiendraient à l'autre bout, toujours prêts à la retirer. Joseph s'offrit aussitôt; mais la corde avait été mal enroulée, et comme il arrive toujours quand il y a urgence, on l'enmêlait davantage en voulant la démêler. Joseph n'y tint pas, et d'un bond il s'élança dans le torrent. Comme il était l'avant-dernier, à quelque distance du point précis où Marc-Antoine était tombé, il ne sauta pas directement dans l'entonnoir, mais au milieu du rapide qui s'y déversait et se terminait par une chute de la hauteur d'un homme. Avec une sûreté et une promptitude qui tenaient du prodige, il se laissa glisser sur la roche polie, s'appuyant en arrière sur son grespil, absolument comme les montagnards qui descendent une forte pente de neige; puis, arrivé à la chute, il rejeta vivement son grespil loin de lui et plongea. Le hasard lui vint en aide; du premier coup, il rencontra juste, et quelques secondes s'étaient à peine écoulées qu'il reparaissait à la surface, soulevant vigoureusement Marc-Antoine, qui, à demi étouffé, se débattait entre la vie et la mort. Pendant ce temps, on avait démêlé un bout de corde. En deux nagées, il l'atteignit, et déjà la victime arrachée au torrent s'y cramponnait des deux mains, quand tout-à-coup Joseph poussa un cri perçant. Le malheureux grespil rejeté sur le rapide, avait dégringolé, sans que personne y prît garde, et plongé aussi dans le gouffre. Lancé par la violence de la chute à une grande profondeur, il n'avait pas tardé à remonter, et arrivant de pointe, il était venu férir contre Joseph, et de bas en haut lui avait déchiré la poitrine. La blessure était profonde; le sang jaillit à flots. Joseph saisit la corde à son tour, avec un mouvement convulsif; mais il n'eut pas le temps de s'attacher, et pendant qu'on les hissait tous deux, il perdit connaissance et se laissa tomber : on ne ramena que Marc-Antoine. Un flotteur se fit aussitôt descendre dans le torrent; mais ses efforts furent inutiles, et quelques minutes plus tard, on vit le cadavre de Joseph franchir un second rapide, pour aller rouler dans un autre entonnoir.

Pauvre mère! Elle lui avait tant recommandé la prudence, et elle avait oublié de lui interdire le dévouement!

Ce ne fut qu'un peu avant la chute du jour, et au débouché même de la gorge, qu'on réussit à retirer le cadavre. On l'étendit sur le sable, et pendant que l'*Ancien*, depuis longtemps dégrisé, mais toujours loquace, jurait par tous les saints du calendrier qu'on avait été fou de ne pas le laisser se noyer tranquillement, et que sa vieille peau ne valait pas celle de ce jeune gars, les autres flotteurs se mirent à laver le corps de leur camarade, tout souillé de sang et de limon. Ils étaient muets; ils pensaient à Rose-Tonie et à la nouvelle qu'ils avaient à lui apporter.

Or, dans ce moment même, Rose-Tonie descendait rapidement le sentier qui, du vallon de Gueuroz, conduit à l'issue de la gorge. Ce n'était pas l'inquiétude, c'était plutôt la joie qui cette fois l'amenait au-devant de Joseph. Elle savait qu'on devait finir, et elle accourait pour le recevoir. Bientôt elle arriva. D'un regard elle comprit tout. On dit qu'elle ne pleura pas, qu'elle ne demanda rien, qu'elle ne poussa pas même un cri; mais qu'elle se jeta sur ce corps inanimé, et le tint serré sur son cœur jusque bien avant dans la nuit. Il fallut l'emmener de force. Le lendemain, elle ne proféra pas une parole; mais vers le soir elle se mit à sourire et à chanter. La pauvre femme était folle. Elle l'est encore, et il n'y a pas d'espoir de guérison.

Quelques jours après, un neveu, seul héritier de Rose-Tonie, vint s'établir chez elle, avec toute sa famille. Chacun s'applique à la bien soigner, et tous les voisins ont pour elle une singulière vénération : on l'envisage comme un être à part; on soupçonne dans sa folie quelque mystère religieux; mais on ne la laisse jamais sortir, parce qu'elle est rusée pour s'échapper, et qu'elle veut toujours aller à l'entrée de la gorge, où *Joseph l'attend.*

Telle est l'histoire qui me fut racontée sous le cerisier du vallon de Gueuroz. Le vieillard était debout, la main appuyée à l'échelle qu'il venait de dresser, et prêt à y monter; mais les souvenirs lui revenaient les uns après les autres, et il recommençait toujours. Bientôt d'autres montagnards s'approchèrent, poussés par la curiosité, et tout un cercle se forma. Chacun ajoutait quelque détail à ceux que me donnait le vieillard, et tous furent d'accord pour dire que l'entonnoir où Joseph périt, en sauvant la vie à Marc-Antoine, est celui-là même où son père était mort treize ans auparavant. Quant au grespil, on ne l'a pas retrouvé; mais il paraît certain que c'était le *mauvais,* auquel Rose-Tonie croyait un sort attaché, car c'est le seul qui ait manqué. Comment se fait-il que Joseph l'ait eu ce jour-là, c'est ce qu'on n'a pas pu s'expliquer.

Quand je quittai ces bonnes gens, ce fut pour suivre le sentier de la plaine, celui-là même par où Rose-Tonie était descendue, le jour de la catastrophe, et pour aller visiter encore une fois ces gorges terribles, qui venaient de prendre à mes yeux un intérêt si poignant. Dieu! quels caveaux funèbres! quels gouffres! quels tombeaux! quelle eau froide, grise, pesante, sinistre! Les âmes des trépassés ne reviennent-elles pas la nuit gémir sous ces voûtes humides? Je reconnus, sur la description qui m'en avait été faite, le lieu précis où l'on retira le corps de Joseph, et comme j'étais là, songeant à cette lugubre histoire, il me vint à l'esprit que Rose-Tonie n'était peut-être pas folle. Sans doute, sa raison s'est abîmée dans une seule et unique pensée qui doit être juste, car si le Dieu qu'elle prie a réellement pitié des malheureux, il faut bien que Joseph l'attende. Rose-Tonie ne se trompe que de lieu.

Octobre 1864.

(Fin.) E. Rambert.

Problème. — Un mathématicien assez retord propose le problème suivant :

Sur une bande de carton il s'agit de coller un ruban non interrompu, sur toute la longueur et des deux côtés de la bande de carton, sans que le ruban passe sur la tranche soit épaisseur du carton.

Dans quinze jours nous donnerons la solution du problème pour les personnes qui n'auront pas su la trouver.

Calino est père de famille. Il va marier sa fille.

— Il me semble, lui dit quelqu'un, que vous vous y prenez de bien bonne heure pour lui donner un mari; elle est encore bien jeune.

— Oh! pas si jeune que vous croyez, répond Calino; elle a déjà eu un enfant.

L. Monnet; — S. Cuénoud.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.